



MAIRIE DE MILLANCAY

Tél.:02.54.96.64.78

Courriel : contact@mairiemillancay.fr

RÈGLEMENT DU SERVICE DE LA GARDERIE SCOLAIRE DE MILLANCAY

- Le prix de la journée est fixé par le conseil municipal et affiché :
 - ☞ en mairie
 - ☞ dans les écoles
 - ☞ dans l'enceinte de la garderie
- Les droits sont perçus au moyen d'une facture mensuelle envoyée par la trésorerie.
- La garderie fonctionne uniquement les jours de classe selon les horaires suivants :
Le lundi, mardi, jeudi et vendredi
 - le matin de 7 H 15 à 9 H 00*
 - le soir de 16 H 30 à 18 H 30

*Les enfants seront accueillis le matin **jusqu'à 8 H 50** par l'agent communal chargé de la surveillance de la garderie.

Le respect de l'horaire d'ouverture et de fermeture est **impératif** et son manquement entraînera une amende forfaitaire égale au prix de la journée de garderie.

- L'enfant devra être accompagné par un adulte jusque dans l'enceinte des locaux. De même le soir, l'enfant ne pourra quitter la garderie qu'accompagné d'un adulte.
- La surveillance est assurée par un agent communal qui a toute autorité sur l'enfant pour faire respecter l'ordre et la discipline.
- La garderie est un **service (non obligatoire)** ; les cas d'indiscipline répétés pourront être sanctionnés par :
 1. isolement de l'enfant et notification sur la fiche d'incident.
 2. avertissement par courrier aux parents.
 3. une convocation des parents avec les élus de la commission des écoles.

4. une exclusion temporaire.
5. une exclusion définitive.

Nous comptons sur la bonne volonté de chacun pour que le service fonctionne dans les meilleures conditions.

Nous demandons aux parents de retourner le coupon réponse joint, dûment signé, attestant qu'ils ont pris connaissance du règlement.

Philippe AGULHON
Maire de Millançay



REGLEMENT INTERIEUR DE LA Garderie PERISCOLAIRE

COUPON REPONSE

A retourner **impérativement** en Mairie de Millançay après l'avoir complété
avant le **15 septembre 2025**

NOM PRÉNOM du représentant légal :

Téléphone :

NOM PRÉNOM de(s) l'enfant(s) :Classe :

ADRESSE :

*Je reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur de la garderie périscolaire de Millançay
Du 13 septembre 2024, en accepter tous les termes sans réserve. De plus, je m'engage à en respecter les règles
précitées, et à les faire respecter par mon enfant.*

A

le

(Faire précéder la signature de la mention « lu et approuvé »)